

## PROGRAMME DE FORMATION

Approche du handicap psychique et du handicap intellectuel.  
Comprendre et accompagner

### Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00  
Mail : inscription@cerf.fr

### Durée

5.00 jour(s)  
35:00 heures

### Public

Tout personnel non formé encadrant ou en contact avec des personnes en situation de handicap psychique ou handicap intellectuel dans le cadre de leur activité professionnelle.

### Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

### Objectifs de la formation

Définir et distinguer handicap intellectuel et handicap psychique.

Concevoir les bases d'un accompagnement adapté de la personne en situation de handicap en institution.

### Programme

Le handicap intellectuel, l'intelligence, la déficience :

- Notions de psychopathologie.

Situer la problématique dans le cadre des dispositions législatives concernant les personnes en situation de handicap intellectuel ou psychique.

Le projet personnalisé et les besoins institutionnels.

Meilleure connaissance du handicap psychique :

- Les différentes maladies psychiques et leurs prises en charge.

L'encadrement de la personne en situation de handicap en institution :

- Les objectifs, déontologie et éthique professionnelle.

- La notion d'accompagnement et la relation d'aide.

### Méthodes et supports

" Apports théoriques. Études de cas. Échanges. "

### Prérequis

Aucun

### Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap ([referenthandicap@cerf.fr](mailto:referenthandicap@cerf.fr)), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.